

PROJET DE REVITALISATION DU CENTRE-VILLE DE THOUARS ET DES COMMUNES DU THOUARSAIS

LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Le centre-ville de Thouars

Les communes de :

- Bouillé-Loretz
- Saint-Jouin de Marnes
- Saint-Varent
- Val en Vignes



Renseignez-vous !

Mandatée par la Communauté de Communes du Thouarsais, l'équipe d'animation d'Urbanis, conseil en habitat et réhabilitation, est à votre écoute :

07 61 07 29 34

Urbanis vous accompagne gratuitement dans toutes les étapes du montage du dossier de demande de subvention.

Bénéficiez d'aides pour vos travaux

OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION
DE L'HABITAT ET DE RENOUELEMENT URBAIN
(OPAH-RU) 2017-2023



Des aides exceptionnelles

L'OPAH est un dispositif mis en place par la Communauté de Communes du Thouarsais, la ville de Thouars, les communes de Bouillé-Loretz, Saint-Jouin de Marnes, Saint-Varent, Val en Vignes et L'Anah (Agence nationale de l'habitat).

Elle encourage les propriétaires à rénover leurs logements en leur accordant des aides importantes pour financer leurs travaux.

Pour quels travaux ?

LES TRAVAUX LOURDS

> structure, toiture, remise aux normes...

L'AMÉLIORATION DES PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES

> isolation des combles des murs ou des planchers, chauffage, menuiseries...

LA SÉCURITÉ ET LA SALUBRITÉ

> mise aux normes de l'installation électrique, installation de sanitaires...

L'ADAPTATION DES LOGEMENTS

pour le maintien à domicile des personnes âgées ou en perte d'autonomie
> douche à l'italienne, rehausse des prises...



VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE OCCUPANT

Vous souhaitez améliorer le confort de votre résidence principale, réaliser des travaux d'économie d'énergie ou d'adaptation pour le maintien à domicile ?

Vous pouvez bénéficier d'aides allant de 50 à 80 % du montant hors taxes des travaux plafonné à 20 000 € ou 50 000 € selon votre niveau de ressources et le type de travaux.

“ Ma dernière facture de chauffage m'a convaincu d'entreprendre l'isolation des combles de ma maison... ”

“ Grâce à l'aménagement de ma salle de bain, je peux continuer à vivre dans ma maison depuis mon retour d'hôpital. ”

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE BAILLEUR

Vous envisagez la remise aux normes ou la réfection complète d'un logement que vous souhaitez mettre en location.

Grâce à l'OPAH, valorisez votre patrimoine, facilitez sa mise en location et offrez un meilleur confort de vie à vos locataires !

Vous pouvez bénéficier d'aides pouvant atteindre de 45 % à 65 % du montant hors taxes des travaux plafonné à 750 ou 1 000 € par m² selon le cas.
En contrepartie, le logement sera conventionné pendant une durée de 9 ans.

“ Grâce aux aides de l'OPAH, j'ai pu faire des travaux de qualité dans la maison dont j'ai hérité et qui était inoccupée depuis 20 ans. Mon locataire est très content et moi aussi. ”

CONDITIONS PRINCIPALES À RESPECTER

Le logement doit avoir plus de 15 ans
Attendre le dépôt du dossier de demande de subvention pour commencer les travaux
Faire réaliser des travaux par des professionnels du bâtiment
Avoir les autorisations d'urbanisme de la Ville et de l'Architecte des Bâtiments de France